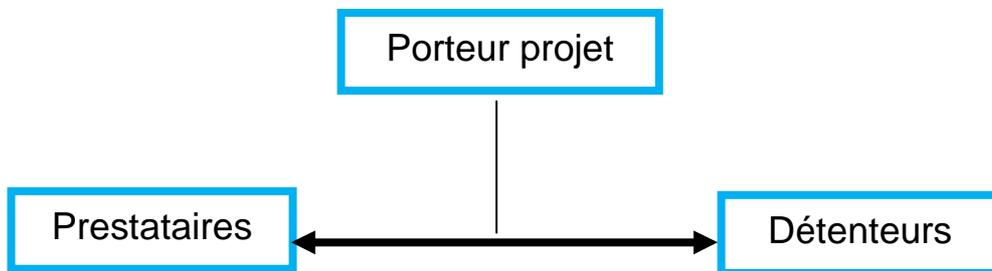


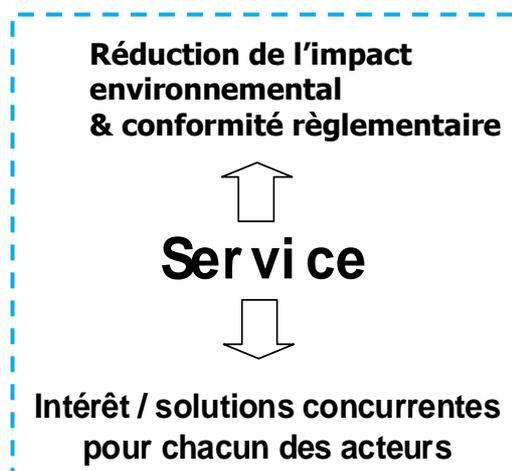
LA GESTION COLLECTIVE DES DECHETS DES ENTREPRISES

La spécificité de la gestion collective ne réside pas dans son résultat. Elle aboutit à la mise en place d'un service de gestion des déchets pour plusieurs entreprises, les détenteurs de déchets. Le service le plus courant est la collecte sélective de certains déchets en vue d'un traitement ou d'une valorisation. Ce service est assuré par des prestataires. Pourtant, ceux-ci développent et gèrent couramment de tels services sans que cela relève de la gestion collective.

La spécificité de la gestion collective réside dans la genèse de ce service et dans son suivi. Il naît d'un projet porté par une structure qui n'est pas un prestataire mais un tiers agissant pour le groupe d'entreprises concerné. Ce tiers s'implique ensuite dans le suivi du service. Ce qui différencie la gestion collective est donc **qu'un tiers intervient dans la relation entre les détenteurs et les prestataires**. C'est aussi ce qui fait sa difficulté.



La réussite du service dépend principalement de l'adhésion des **détenteurs** et des **prestataires** ainsi que de la coordination du projet avec les **collectivités locales** qui peuvent proposer aux détenteurs un service concurrent. Or ces acteurs sont, en grande partie, **libres** de leurs décisions en la matière. On doit donc les convaincre que le service envisagé correspond à leurs **intérêts**. A travers la gestion collective, les promoteurs publics du projet, comme l'ADEME ou les agences de l'eau, visent à orienter les déchets vers des filières conformes à la réglementation et à augmenter leur taux de valorisation. La gestion collective implique donc de concilier l'ambition environnementale de la solution proposée et son attractivité par rapport aux options concurrentes **pour chacun des acteurs**.



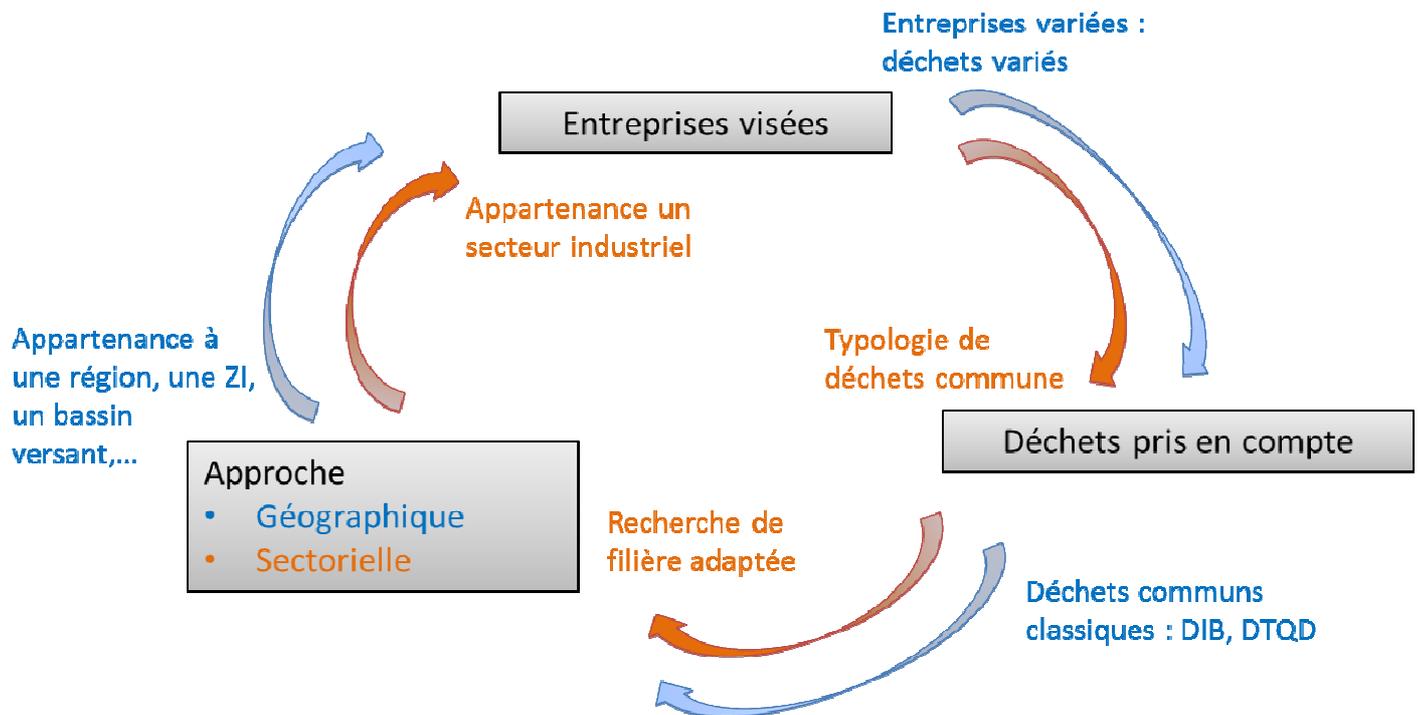


La définition ci-dessus est volontairement large car le principe de la gestion collective est le point commun d'un grand nombre d'opérations par ailleurs largement différentes selon le contexte.

Il existe plusieurs types de gestion collective des déchets. On peut notamment distinguer deux approches différentes à l'origine d'un projet :

- ✓ **L'approche géographique** : La majorité des opérations collectives relève de ce type d'approche.
Les entreprises visées appartiennent à la même zone d'activité, au même département, région ou bassin versant. La proximité géographique fédère les entreprises et permet d'optimiser l'organisation des collectes. Les déchets concernés par l'opération sont généralement des déchets « classiques » des entreprises (déchets industriels banals : papier-cartons, films plastiques,...).
- ✓ **L'approche sectorielle (par secteur d'activité)**: Certains déchets sont spécifiques d'un secteur d'activité, comme par exemple les déchets organiques pour l'hôtellerie-restauration ou les boues de rectification pour l'industrie de la mécanique. Les problématiques de gestion des déchets sont souvent les mêmes pour ces entreprises qui peuvent alors s'organiser ensemble dans une gestion collective.

Ces deux types d'approches peuvent également être combinés.





D'autres approches peuvent également conduire à la réalisation d'une opération collective de gestion de déchets.

L'absence d'une filière de traitement (filière non présente géographiquement sur le territoire ou filière non adaptée à un type de déchets) peut être un élément déclencheur.

Par exemple certains gisements de déchets n'ont pas de filière de valorisation satisfaisante et accessible. Le fait de massifier le gisement par une opération de gestion collective peut permettre la création d'une filière.